

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juin 2024

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|----|--|------------|
| 1. | Désignation du secrétaire de séance | Page 2 |
| 2. | Approbation du procès-verbal du conseil du 28 mars 2024 | Page 2 |
| 3. | Association : subvention exceptionnelle aux anciens combattants | Page 2 |
| 4. | Centre de loisirs Copain Cabana : tarifs des camps d'été | Page 2 à 3 |
| 5. | Personnel : création de postes saisonniers aux services techniques | Page 3 |
| 6. | Personnel : prime inflation | Page 3 à 4 |
| 7. | Élections européennes : consignes pour les bureaux de vote | Page 4 |
| 8. | Compte-rendu | Page 5 |
| 9. | Calendrier | Page 5 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 1^{er} juin 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Claudia THARREAU, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Nathalie CAILLAUD, Céline FROGER, Laetitia COULONNIER, Nadine BOURCIER.

Membres absents : Olivier BACLE (donne pouvoir à Jean-Robert TIGNON), Bruno GUEDON (donne pouvoir à Nadine BOURCIER), Guy VASSOR (donne pouvoir à Dominique COUSIN), Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Valérie DURAND.

Secrétaire de séance : Claire BIMIER.

~~~~~

## **1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

## **2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2024**

## **3 – ASSOCIATION : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ANCIENS COMBATTANTS**

L'association des Anciens Combattants de St Léger organise cette année, pour le compte de la mairie, les commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Lors de ces deux événements, elle accueille les anciens combattants et les élus des communes de Saint-Christophe-du-Bois et de La Séguinière.

Ces 2 commémorations engendrent des frais inhabituels. Elle sollicite donc une subvention exceptionnelle de 500 € pour 2024.

A l'unanimité le Conseil Municipal **VOTE** cette subvention exceptionnelle aux Anciens Combattants de 500 €.

## **4 – CENTRE DE LOISIRS COPAIN CABANA : TARIFS DES CAMPS D'ÉTÉ**

2 camps d'été sont programmés pour cet été au centre de loisirs Copain Cabana :

-5 jours à Poupet (Saint-Malo-du-Bois) pour les enfants de CE2, CM1, CM2 du 8 au 12 juillet (20 places). Hébergement en camping avec, entre autres activités, une journée au Puy du Fou et un rallye-photo à Malièvre.

-3 jours à la ferme pédagogique « la Clé des Champs » à Andard, pour les enfants de CP et de CE1 du 17 au 19 juillet (20 places). Hébergement en tente avec diverses activités à la ferme : permis tracteur, promenade en charrette, soin des animaux, suivi de la transformation du lait...

Le coût de ces séjours est de 220,81 € pour les 5 jours à Poupet et 188,97 € pour les 3 jours à la ferme.

Des subventions seront éventuellement possibles.

La commission vie sociale propose des grilles tarifaires fondées sur le quotient familial :

| <b>Séjour POUJET</b> | Nombre de familles concernées | Tarif proposé selon quotient |
|----------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Quotients familiaux  |                               |                              |
| 0-600                | 3%                            | 170 €                        |
| 601-990              | 18%                           | 180 €                        |
| 991-1380             | 26%                           | 195 €                        |
| 1381 et +            | 53%                           | 205 €                        |

| <b>Séjour FERME</b> | Nombre de familles concernées | Tarif proposé selon quotient |
|---------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Quotients familiaux |                               |                              |
| 0-600               | 3%                            | 145                          |
| 601-990             | 18%                           | 155                          |
| 991-1380            | 26%                           | 170                          |
| 1381 et +           | 53%                           | 180                          |

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VOTE** ces propositions de tarifs.

## **5 – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES**

Tous les ans, 2 postes de saisonniers sont ouverts aux services techniques, en renfort pendant la période estivale.

Cette année, ils seront occupés par 8 jeunes, par période de 2 semaines, du 8 juillet au 30 août.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **OUVRE** 2 postes de saisonniers pour juillet et août 2024.

## **6 – PERSONNEL : PRIME INFLATION**

La loi du 16 août 2022 instaure une prime de pouvoir d'achat. Elle donne la possibilité aux employeurs de verser une prime exceptionnelle pour compenser partiellement les effets de l'inflation de 2022 et 2023. Un décret du 31 octobre 2023 étend cette possibilité aux collectivités territoriales.

Différentes conditions doivent être remplies par les agents pour pouvoir en bénéficier. Au vu de la réglementation, tous les agents communaux ne pourraient pas en bénéficier.

Il est proposé de l'instaurer, en se conformant à la réglementation pour déterminer les bénéficiaires.

Une prime serait également versée aux agents présents sur cette période mais ne pouvant pas bénéficier de la prime inflation.

Le montant dépend du salaire de chaque agent. Il est proposé de baisser le maximum autorisé, afin que tous les agents puissent bénéficier d'une prime sans trop grever le budget.

| Rémunération brute perçue     | Montant maximum brut de la prime proposée |
|-------------------------------|-------------------------------------------|
| Inférieure ou égale à 23700 € | 600                                       |
| Entre 23700 € et 27300 €      | 600                                       |
| Entre 27300 € et 29160 €      | 500                                       |
| Entre 29160 € et 30840 €      | 400                                       |
| Entre 30840 € et 32280 €      | 300                                       |
| Entre 32280 € et 33600 €      | 250                                       |
| Entre 33600 € et 39000 €      | 200                                       |

Le montant attribué dépend également de la présence ou non de l'agent sur une période de référence, et sur sa quotité de travail en 35<sup>ème</sup>.

Le coût total pour la commune serait d'environ 18430 € charges comprises.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** le principe et les montants de cette prime exceptionnelle.

## **7 – ÉLECTIONS EUROPÉENNES : CONSIGNES POUR LES BUREAUX DE VOTE**

Dimanche 9 juin : ouverture de 8h00 à 18h00

Dépouillement à 18h00

Bien respecter les horaires et le lieu de permanence.

Listes électorales :

- ▶ les citoyens européens peuvent voter.
- ▶ les noms (de naissance) sont classés par ordre alphabétique, y compris les nouveaux inscrits.

Seul un électeur européen est en fin de liste dans le bureau 1.

**ATTENTION** : en aucun cas la liste électorale ne doit être modifiée ou annotée, même en cas d'erreur. Une personne se disant oubliée ne peut pas être rajoutée de façon manuscrite. De même un électeur se présentant avec une procuration qui n'est pas inscrite sur la liste d'émargement et sur le PV ne peut pas voter.

En cas de problème, appelez Jean-Denis VINET et notez la difficulté sur le bloc note prévu à cet effet.

## **8 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

### Cadre de vie :

- Le ravalement du bâtiment 2 rue de Bretagne est réalisé.
- Jeux d'enfant parc de la mairie : la grosse structure a été enlevée pour une question de sécurité. La commission travaille à son remplacement.
- Restaurant scolaire : les travaux commencent la semaine prochaine par la partie extension. Le service est maintenu sur place jusqu'en janvier 2025.
- Le système de régularisation des chauffages de l'école et du pôle/mairie sera installé en juillet.
- La réfection des cheminements piétons autour de l'étang et dans le parc de la mairie est programmée.

### Vie sociale :

- Travail sur les règlements intérieurs du restaurant scolaire, de la périscolaire, du centre de loisirs et du multi-accueil.
- Premier conseil des parents de la maison de l'enfance début juin.

### Vie associative et communication :

- Rencontre avec les Anciens Combattants et prochainement avec le club de la Gaieté et les pêcheurs.
- Le bulletin municipal est sorti.
- 3 nouveaux commerçants sur le marché à partir du 16 juin.
- Conseil Municipal d'Enfants du 25 mars :
  - un point est fait sur les différentes manifestations : commémoration du 8 mai, plaque de l'arbre des naissances à l'éco-pâturage de la Prairie, opération « nettoyons la nature » le samedi 8 juin, fête des CM le 2 juillet sur le thème des Jeux Olympiques. La boîte à livres a été installée à l'étang le 24 mai.

## **9 – CALENDRIER**

| <b>JUN</b>      |     |                                             |                                          |
|-----------------|-----|---------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Samedi</b>   | 8   | Opération "Nettoyons la nature"             | 10h00-12h00                              |
| <b>Dimanche</b> | 9   | Élections européennes                       | 8h00-18h00 puis dépouillement            |
| <b>Lundi</b>    | 17  | Commission vie sociale                      | 18h15                                    |
| <b>Lundi</b>    | 17  | Conseil CA                                  | 18h30                                    |
| <b>Lundi</b>    | 24  | Commission vie associative et communication | 20h00                                    |
| <b>Dimanche</b> | 30  | Élections législatives                      | 8h00-18h00 puis dépouillement            |
| <b>JUILLET</b>  |     |                                             |                                          |
| <b>Lundi</b>    | 1er | Bureau CA                                   | 18h00                                    |
| <b>Lundi</b>    | 1er | Commission cadre de vie                     | 20h00                                    |
| <b>Vendredi</b> | 5   | Conseil Municipal                           | 20h00                                    |
| <b>Dimanche</b> | 7   | Élections législatives                      | 8h00-18h00 puis dépouillement            |
| <b>Lundi</b>    | 8   | Commission vie sociale                      | 18h15                                    |
| <b>Lundi</b>    | 8   | Conseil CA                                  | 18h30                                    |
| <b>AOÛT</b>     |     |                                             |                                          |
| <b>Jeudi</b>    | 1er | Accueil Carisport                           | à partir de 19h00<br>salle de la Prairie |